



COMMUNIQUE

CONDITIONS D'ELIGIBILITE A L'ELECTION DES CONSEILLERS REGIONAUX ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des articles 120 et 149 du Code Electoral, le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance de la Communauté Nationale que les candidatures à l'élection des Conseillers régionaux et des Conseillers municipaux seront reçues très bientôt, selon les dispositions prévues aux articles 109,110,111,112,113,114,115,116,117,118,119,121,137,138,139,140,141,142,143,144,145,146,147,148 et 150 du Code Electoral. Les conditions de candidature sont les suivantes :

- Etre âgé(e) de 25 ans au moins
- Etre ivoirien(ne) de naissance ou avoir été naturalisé(e) depuis plus de dix (10) ans
- Etre inscrit(e) sur la liste électorale
- Une déclaration de liste de candidature à télécharger sur le site internet de la CEI (ww.cei-ci.org) dûment légalisée en double exemplaire
- Une déclaration personnelle de candidature en double exemplaire à télécharger sur le site internet de la CEI (ww.cei-ci.org) et revêtue de la signature dûment légalisée du candidat
- Un extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu
- Un certificat de nationalité ivoirienne
- Une déclaration sur l'honneur de non renonciation à la nationalité ivoirienne
- Un casier judiciaire
- Un certificat de résidence
- Une attestation de régularité fiscale

- Un reçu de cautionnement de 10 000 FCFA par conseiller délivré par le trésor public
- Une lettre d'investiture du parti ou groupement politique parrainant la candidature le cas échéant
- Un spécimen du symbole, du sigle et de la couleur choisis (version numérique sur support électronique exigée)
- Deux photographies noir et blanc de chaque candidat dont l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13 cm x 18 cm

N.B. : Toutes les pièces doivent dater de moins de 3 mois.

Pour toutes les informations, appeler aux numéros suivants : 22 52 89 89/22 40 09 90 (Postes 138/183)/ 22 52 86 10

Fait à Abidjan,

Youssef BAKAYOKO

Président de la Commission

Electorale Indépendante